

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°8

Séance du 05 juin 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 mai 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Pocq à Mme Candillier ; Mme Meyzenc à Mme Durruty ; M. Uhaldeborde à M. Murat ; Mme Capdevielle à Mme Aragon ; M. Etcheto à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Martin-Dolhagaray présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Association internationale et réseau français des villes éducatrices – Désignation du représentant de la commune.

Le mouvement des villes éducatrices est né en 1990 à Barcelone lorsqu'une soixantaine de villes adoptèrent une charte reposant sur le fait que dans chaque ville, l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la démocratie participative, est l'affaire de tous : autorités locales, mais aussi institutions et associations. L'Association internationale des villes éducatrices (AIVE) a ainsi été constituée en 1994. Elle réunit aujourd'hui plus de 470 villes de 36 pays différents.

Afin d'offrir un meilleur service, l'AIVE encourage la création de réseaux territoriaux et thématiques. En 1998, s'est donc constitué le réseau français des villes éducatrices qui sert également de relais à l'association internationale et compte plus de 140 communes et communautés de communes adhérentes.

L'association constitue une fenêtre ouverte sur le monde, qui a pour but d'échanger des informations, de confronter des expériences et d'organiser des rencontres régulières. Le seul critère est la volonté pour la ville de développer un projet éducatif local intégrant l'ensemble de sa population ainsi que la totalité de ses ressources, culturelles, éducatives, environnementales, urbaines et économiques.

Pour les valeurs que l'association cherche à promouvoir, mais aussi pour les échanges entre villes partageant les mêmes préoccupations éducatives, la Ville de Bayonne a adhéré à l'AIVE et par là-même au réseau français.

Il est demandé au conseil municipal de désigner Madame Christine Martin-Dolhagaray, représentante titulaire de la commune auprès de l'association internationale et du réseau français des villes éducatrices, ainsi que sa suppléante Madame Julie Bensoussan.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Adopté à la majorité.

Ont signé au registre les membres présents.